

Succession

Le trône de Schneider-Ammann suscite de grandes convoitises

Le ministre de l'Economie serait fatigué. La Suisse orientale espère le remplacer par l'un des siens. Le point sur les papables

Florent Quiquerez Berne

Le Conseil fédéral penche un peu trop du côté ouest, il serait temps de le rééquilibrer avec un représentant de l'est du pays. C'est en substance le message délivré cette semaine par la Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse orientale (ORK). La revendication a été transmise aux représentants des différents partis gouvernementaux en marge de l'OLMA, la grande foire qui se déroule chaque année à Saint-Gall.

«La Constitution fédérale exige une représentation adéquate des régions géographiques et linguistiques du pays au sein du collège, rappelle le conseiller d'Etat Benedikt Würth (PDC/SG), qui préside cette conférence. Or la Suisse orientale n'y est plus représentée depuis le retrait de la Grisonne Eveline Widmer-Schlumpf l'an dernier.»

Avec les trois Romands (Didier Burkhalter, Alain Berset, Guy Parmelin), les deux Bernois (Simonetta Sommaruga, Johann Schneider-Ammann), l'Argovienne Doris Leuthard et le Zurichois Ueli Maurer, cet équilibre ne serait plus respecté. Les sept cantons de Saint-Gall, de Thurgovie, de Schaffhouse, des deux Appenzells, de Glaris et des Grisons estiment donc que la prochaine vacance doit leur revenir. L'ORK contactera les éventuels candidats de cette région pour leur affirmer son soutien.

Rumeur de départ

Si les Exécutifs de ces cantons sortent du bois maintenant, ce n'est pas juste un hasard de calendrier. Depuis des mois, la Berne fédérale spéculait sur la prochaine démission d'un des sept Sages. Selon ces bruits de couloirs, c'est le PLR Johann Schneider-Ammann qui pourrait se retirer.

Son état de santé devenu chancelant ces dernières semaines - une côte fracturée durant l'été et une toux persistante - a donné une nouvelle ampleur à des rumeurs qui disent l'actuel ministre de l'Economie fatigué par ses nombreux voyages. On murmure un retrait à l'issue de son année de présidence. Si ces spéculations sont démenties par les services du principal intéressé ainsi que par les cadres du parti, elles n'en sont pas moins colportées, aussi par certains libéraux-radicaux, sous couvert d'anonymat.

Et Doris Leuthard?

Un siège PLR vacant, voilà qui ferait assez bien l'affaire de la Suisse orientale. Cette région du pays ne manque pas de papables. Certains noms reviennent régulièrement dans la bouche des observateurs politiques et des élus fédéraux. Il y a la favorite saint-galloise, Karin Keller-Sutter, le jeune loup appenzellois Andrea Caroni, mais aussi l'outsider grison Martin Schmid. A moins que Doris Leuthard ne vienne brouiller les cartes. Si l'Argovienne devait se retirer dans la foulée du Bernois, alors le jeu deviendrait tout de suite plus ouvert.



Les bruits de couloir donnent Johann Schneider-Ammann partant pour la fin de l'année. KEYSTONE/PETER SCHNEIDER

Les candidats qui pourraient se lancer dans la course au Conseil fédéral

La favorite



Karin Keller-Sutter

«Qui sinon elle?» titrait cette semaine le *Sankt-Galler Tagblatt*. Karin Keller-Sutter est sans conteste la favorite pour reprendre le siège de Johann Schneider-Ammann. Elue au Conseil des Etats en 2011, la Saint-Galloise est rapidement devenue une des voix libérales-radicales qui comptent à Berne. A bientôt 53 ans, elle possède une solide expérience gouvernementale puisqu'elle a siégé dans l'Exécutif de son canton. Main de fer dans un gant de velours, Karin Keller-Sutter s'est notamment fait connaître sur la question du hooliganisme lorsqu'elle présidait la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police. Ses positions très libérales dans le domaine économique ne l'empêchent pourtant pas de former un bon duo avec son collègue Paul Rechsteiner (PS/SG), président de l'Union syndicale suisse, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du canton. Ayant réalisé une partie de sa scolarité à Neuchâtel, elle est totalement bilingue. Si son CV semble parfait, il présente un gros point d'interrogation. Retenue par son parti en 2010 pour être candidate au Conseil fédéral, elle s'était fait brûler la politesse par un certain Johann Schneider-Ammann. Refroidie par cette expérience, l'intéressée répète depuis qu'elle n'est plus disponible pour la fonction. Mais elle ne serait pas la première à changer d'avis.

Le jeune loup



Andrea Caroni

Il est sans doute celui qui croit le plus en ses chances. Sur certains aspects, Andrea Caroni fait penser à Pascal Couchepin. Tout comme le Valaisan, l'Appenzellois semble convaincu qu'il aura un destin fédéral. Il faut dire que sa carrière politique ne souffre d'aucune fausse note. Elu au Conseil national en 2011, le libéral-radical accède dès la législature suivante au Conseil des Etats. Dans la Chambre haute, cet avocat se profile comme un gardien des institutions. Lors des discussions sur l'initiative «Contre l'immigration de masse», c'est lui qui, le premier, a fait part de son inquiétude face à l'écart entre la Constitution et la loi votée par le National. Mais il est prêt aussi à bousculer les traditions. Il a récemment proposé de supprimer l'obligation d'avoir des témoins de mariage. La politique suisse, Andrea Caroni en connaît bien les rouages. Il a côtoyé les plus hautes sphères du pouvoir lorsqu'il était l'assistant personnel du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz. Présenté à ses débuts à Berne comme l'une des étoiles montantes du parti, il est, à 36 ans, un des vice-présidents du PLR. D'origine tessinoise, il a un très bon niveau de français. Si ce jeune loup a tout pour plaire, il a aussi tendance à énerver ses collègues. Son assurance passe pour une forme d'arrogance. Pas sûr qu'il soit retenu sur un éventuel ticket de son parti.

L'outsider



Martin Schmid

Son nom n'est pas souvent prononcé de ce côté-ci de la Sarine. Pas étonnant, puisque Martin Schmid ne s'exprime jamais en français. Pourtant ce sénateur grison est régulièrement cité en Suisse alémanique comme papable. A 47 ans, son parcours politique lui en offre en tout cas les moyens. Cet avocat à l'expérience d'un Exécutif avec ses huit ans passés au Gouvernement cantonal. Il a ensuite été élu au Conseil des Etats en 2011, un siège qu'il occupe encore aujourd'hui. Sous la Coupole, son caractère jovial en fait un collègue apprécié. C'est lors de discussions sur la Lex Weber que Martin Schmid est sorti du lot. Représentant d'un canton alpin, et membre de la Commission de l'environnement, il s'est fortement engagé pour une application qui respecte les intérêts des régions de montagne, devenant un acteur incontournable du dossier. Si ses chances sont réelles, elles dépendent beaucoup de Karine Keller-Sutter. Si la Saint-Galloise se lançait dans la course, Martin Schmid ferait alors office de second couteau. Son canton d'origine pourrait également lui jouer des tours. Les Grisons ont déjà été bien représentés au Conseil fédéral avec Eveline Widmer-Schlumpf. Certaines mauvaises langues disent carrément que ce canton ne représente pas vraiment l'est du pays. Il serait plus alpin qu'oriental.

L'invité surprise



Un autre candidat

Une élection au Conseil fédéral réserve toujours son lot de surprises. Un des scénarios serait celui d'un double retrait. Doris Leuthard, doyenne du gouvernement, coordonnerait son départ avec celui de Johann Schneider-Ammann. Une double vacance qui interviendrait à la fin 2017, après l'année de présidence de l'Argovienne. Cette configuration permettrait d'ouvrir complètement le jeu. Aux papables du PLR s'ajouteraient ceux du PDC. La Suisse orientale ne serait plus seule au guichet des réclamations. Les terres démocrates-chrétiennes que sont la Suisse centrale, mais aussi le Tessin, seraient en première ligne pour placer l'un des leurs. Parmi les noms cités figure Filippo Lombardi. Le chef du groupe PDC «en meurt d'envie», glisse-t-on sous la Coupole. L'élection d'un Tessinois signifierait une majorité de quatre Latins au Conseil fédéral. Une configuration inhabituelle qui semble davantage plaider pour un élu de Suisse centrale. Sur le papier, les sénateurs Konrad Graber (LU) et Peter Hegglin (ZG) semblent les mieux affûtés. Le premier était à la tête de la Commission de l'économie lorsqu'il s'est agi de sortir les banques suisses du boursier américain avec la Lex USA. Le second a fait ses armes en tant que président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Nouveau statut dans le domaine de l'asile

Les admissions provisoires qui durent provoquent des critiques. La Confédération propose des variantes pour améliorer la situation

Les étrangers admis aujourd'hui à titre provisoire en Suisse devraient gagner plus rapidement le marché du travail et moins dépendre de l'aide sociale. Le Conseil fédéral propose de créer un nouveau statut de protection pour favoriser une intégration plus rapide.

Le gouvernement décidera de la suite des opérations après que le parlement se sera prononcé sur les options présentées dans le rapport, a indiqué hier devant les médias à Berne le chef du Secrétariat d'Etat aux migrations, Mario Gattiker. Le document en question répond à trois postulats récents et critiques envers l'admission provisoire de migrants (permis F).

D'après le Conseil fédéral, la création d'un nouveau statut de protection est le meilleur moyen de réduire les insuffisances souvent pointées du doigt. Il améliorerait la situation des migrants dont on peut prévoir qu'ils séjourneront durablement en Suisse, sans toutefois leur conférer tous les droits associés à une autorisation de séjour (permis B).

«Ce statut vise une baisse des coûts de l'aide sociale et un rapprochement de la voie européenne»

Mario Gattiker
Chef du Secrétariat aux migrations

«En optant pour ce statut, le gouvernement prône une réorientation fondamentale et réaliste du concept de l'admission provisoire, notamment pour faire baisser les coûts de l'aide sociale et se rapprocher de la voie européenne», a souligné Mario Gattiker. Le rapport met aussi en lumière deux autres options: remplacer l'admission provisoire par l'octroi immédiat d'une autorisation de séjour, ce qui reviendrait à accorder trop de droits à trop de monde et sans distinction, d'après le Conseil fédéral, et adapter ponctuellement le statut de l'admission provisoire, par exemple en fixant de nouveaux critères pour le regroupement familial.

Les étrangers admis à titre provisoire, au nombre de 35 700 en Suisse à fin septembre, contre plus de 44 000 réfugiés reconnus comme ayant obtenu l'asile, font l'objet d'une décision de renvoi. Toutefois, l'exécution de leur renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée. Ces personnes proviennent surtout d'Erythrée, de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie et de Chine.

Outre le fait que les personnes admises à titre provisoire mettent beaucoup de temps avant de trouver un emploi et font grimper le taux d'aide sociale (81,8% à fin 2015), les reproches se fondent souvent sur le regroupement familial dont bénéficient le conjoint et les mineurs ainsi que les voyages non autorisés dans le pays d'origine.

Les critiques fusent aussi sur la durée moyenne du séjour en Suisse, le nombre d'admissions accordées ou les conditions requises pour l'octroi de ce statut. A fin juin, environ un tiers des intéressés étaient dans le pays depuis sept ans ou plus. **ATS**